Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202659-20260603-2026_D_044-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
Des Côtes d'Armor

COMMUNE DE ROSPEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 03 juin 2026 à 20h00

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le mercredi trois juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de **Mme Sandrine JOUAN, Maire.**

Etaient présents : MM **JOUAN** Sandrine, **LE GALL** Vanessa, **THORAVAL** Eugène, **JOUENNE** Pauline, **GRALL** Pierre, **FROGER** Florence, **TRICOT** François, **DAVAÏ** Yvon, **RAULT** Claire, **PITRE** François, **GUIGNI** Claire, **LE GALL** Goulven, **LE GALL** Thomas, **LE FLOCH** Morgane, **PRIGENT** Yannick, **ROBIN** Jacques, **LE VAILLANT** Sébastien, **GROT** Tiphaine, **PRAT** Pierre-Yvon.

Date de convocation
26/05/2026

Etaient Absents :

Date d'affichage
26/05/2026

Procurations :

Secrétaire de séance : **RAULT** Claire

OBJET : Ressources Humaines : Mise en place de la mission Argent de Poche

La Maire informe le conseil municipal de la volonté de reconduire le dispositif appelé « mission argent de poche ». Cette opération permet aux jeunes de la commune, âgés de 14 à 17 ans, de participer à des missions d'intérêt général d'une demi-journée.

La mise en place de ce dispositif met en avant plusieurs objectifs dont l'accompagnement des jeunes dans une première expérience, la découverte de certains métiers, la création d'un lien entre jeunes, élus et agents, la valorisation des actions de jeunes vis-à-vis des adultes.

Les jeunes intéressés sont invités à compléter un dossier et à se positionner sur les missions qu'ils souhaitent dans la liste proposée. Ils sont encadrés par du personnel communal ou des élus et perçoivent une indemnité d'un montant de 15€ par demi-journée. La Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor peut subventionner cette opération à hauteur de 5€ par mission.

Par conséquent, le Maire déposera un dossier de demande de subvention auprès de cet organisme.

La Maire souhaite la mise en place de ce dispositif durant les vacances d'été 2026 et signale que 9 missions ont déjà été listées pour le mois de juillet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la mise en place de l'opération « mission argent de poche » durant l'été 2026
AUTORISE la maire à signer le dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor.

La Maire,
Sandrine **JOUAN**



La secrétaire de séance,
Claire **RAULT**

